RÈGLEMENT

Epreuve Open Free de Trial

Trjv de Bessilles 13 Mars 2016

  **CARACTERISTIQUES**

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

  **EQUIPEMENT**

- Le VTT Trial Open-free est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l’usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

  **CARTON DE POINTAGE**

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus sur chaque zone.

Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone.

Les cartons seront ramenés à l’organisation à la fin de la dernière zone ou en cas d’abandon au cours de l’épreuve.

En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point.

  **FORMAT DE COURSE**

Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le

jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Les catégories pré-licencié, poussin, pupille et benjamin évolueront sur les mêmes zones.

Les catégories minimes et cadets évolueront sur les même zones différentes des précédentes.

Les filles et les garçons évolueront sur les mêmes zones dans toutes les catégories.

Un pilote peut décider d’arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la

Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l’arbitre de zone l’autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

**ZONES**

**Présentation**

Le VTT Trial Open-Free, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d’équilibre et de maîtrise du vélo.

Ces sections sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 41 pts

Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 10 points acquis au départ.

L’inter zone devra être d’une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l’épreuve.

 **– Entrée de zone**

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

 **– Portes**

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 2 porte par zone (20 pts)

- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- Flèches vertes : 2 points, 3 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière.

Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

* **Temps de référence par zone**

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section.

S’il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes.

Au coup de sifflet de l’arbitre, il doit quitter la section sans franchir d’autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

  **DÉCOMPTE DES POINTS**

Le pilote est libre de franchir les portes qu’il souhaite ou qu’il a choisies. A chaque passage d’une porte, il marque les points de la porte franchie.

**Important** : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d’assurage par exemple), les points de cette porte sont comptés.

Par contre, il prend une pénalité.

S’il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière).

Tant que la porte n’est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

Il conserve également toutes ses bonifications

**ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS**

- Franchissement de la zone avec 5 appuis

- Passer une porte à l’envers

- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.

- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.

- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.

- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.

- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle

- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.

- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l’ordre des numéros de portes.

- Dépassement du temps imparti

**Le pilote conserve les points acquis avant l’arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.**

**BONIFICATIONS**

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 10 points de bonification.

Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l’intérieur de la zone.

 Le pilote doit franchir au moins 1 porte de son choix pour avoir la bonification.

Carton de couleur jaune

**Franchissement de la zone sans aucun appui : 10 points de bonification**

**Franchissement de la zone avec 1 appui : 8 points de bonification Franchissement de la zone avec 2 appuis : 6 points de bonification Franchissement de la zone avec 3 appuis : 4 points de bonification Franchissement de la zone avec 4 appuis : 2 points de bonification Franchissement de la zone avec 5 appuis : 0 point de bonification**

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification. Les appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

- Il est permis de tourner le pied sur place.

- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d’arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d’aucun point de bonification sur la zone.

Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 41, bonus compris.

**RECONNAISSANCE DES ZONES**

A pied uniquement derrière un concurrent le précédant (sans en gêner l’évolution).

 **INCIDENT MÉCANIQUE**

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l’endroit où a eu lieu l'incident.

 **APPUI**

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

**RUBALISE**

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l’axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur une porte déjà franchie n’est pas considéré comme une faute.

**RÉCLAMATION**

L’arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

 **CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL**

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d’égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenu.

En cas de nouvelle égalité, le temps réalisé dans la Zone Chrono définit par l’organisateur.